



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 mai 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 9 mai 2017, à compter de 19 h, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, président de la Communauté maritime et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons

Sont aussi présents :

Hubert Poirier, directeur général
Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelques vingt-cinq personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

CM1705-859

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke, appuyée par M. Roger Chevarie, il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 11 avril 2017
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1. Administration



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 mai 2017

- 7.1.1. Autorisation au directeur général pour enchérir lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
- 7.1.2. Appui aux démarches du député des Îles – Demande de modification du Règlement sur l'aide juridique afin que les Îles-de-la-Madeleine soient reconnues à titre de région éloignée
- 7.1.3. Office municipal d'habitation – Dépôt et approbation des états financiers se terminant au 31 décembre 2016 – Immeuble Les Sillons – Habitation Arc-en-Ciel
- 7.2. Finances
- 7.3. Ressources humaines
- 7.4. Services techniques et des réseaux publics
- 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.5.1. Autorisation d'appel d'offres – Acquisition d'un camion autopompe-citerne multifonction
- 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
- 7.7. Développement du milieu et des communications
 - 7.7.1. Pacte rural 2014-2015 – Adoption et transmission au MAMOT de la liste des engagements financiers
 - 7.7.2. Fonds de développement des territoires – Soutien financier – Le Centre d'action bénévole des Îles – Carrefour d'information aux aînés
 - 7.7.3. Fonds de développement des territoires – Soutien financier – Bon Goût frais des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.7.4. Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 286 – Services professionnels – Élaboration d'une stratégie d'attraction des investissements et des entrepreneurs
- 7.8. Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9. Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10. Réglementation municipale
- 8. Affaires diverses
 - 8.1. Avis de motion – Règlement de contrôle intérimaire relatif aux habitations flottantes sur les plans d'eau
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 mai 2017

CM1705-860

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 11 avril 2017

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2017.

Sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Le maire fait le point sur les divers rencontres et comités qui se sont tenus depuis la dernière séance du conseil de la Communauté maritime.

Rencontre avec les dirigeants d'Air Canada

Le maire nous informe de la rencontre qui s'est tenue avec les dirigeants d'Air Canada le 1^{er} mai dernier au sujet de la desserte d'Air Canada aux Îles-de-la-Madeleine et à laquelle participaient également le député provincial des Îles, Germain Chevarie, et la députée fédérale de la Gaspésie et des Îles et ministre du Revenu, Diane Lebouthillier.

Les élus ont profité de cette rencontre pour sensibiliser les représentants d'Air Canada à la nécessité d'apporter certaines améliorations au transport aérien, dont le remplacement des appareils lors des périodes d'achalandage, le service à la clientèle et la tarification que l'on souhaiterait à un coût abordable, tout au long de l'année, et non pas seulement en période estivale.

De plus, il a également été question de l'importance de continuer à promouvoir le projet d'allongement de la piste de l'aéroport pour lequel l'appui d'Air Canada est sollicité. En effet, dans un horizon de plus ou moins 10-15 ans, on prévoit que la flotte d'avions devra être remplacée par des appareils de plus grande capacité et la piste actuelle ne permettrait pas l'atterrissage de tels appareils.

Le maire rappelle également que le gouvernement du Québec prévoit tenir un sommet régional sur le transport en région.

CM1705-861

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 29 mars au 27 avril 2017 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 678 455, 91 \$.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 mai 2017

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

CM1705-862

Autorisation au directeur général pour enchérir lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

La Municipalité procédera, le mercredi 5 juillet prochain, à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le directeur général, Hubert Poirier, soit mandaté pour agir, au nom de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes et, qu'à cet effet, il soit autorisé à se porter au besoin acquéreur de tout immeuble mis en vente, conformément aux dispositions de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes.

CM1705-863

Appui aux démarches du député des Îles – Demande de modification du Règlement sur l'aide juridique afin que les Îles-de-la-Madeleine soient reconnues à titre de région éloignée

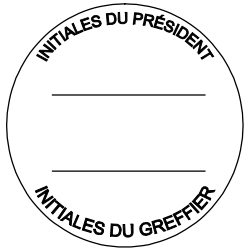
CONSIDÉRANT l'importance de l'accessibilité à la justice pour la population de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT l'importance des services offerts par le Centre communautaire Bas-Saint-Laurent – Gaspésie à la population de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT le caractère particulier du territoire des Îles-de-la-Madeleine caractérisé par son isolement et son insularité;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le 4 mai 2016 le décret 354-2016 reconnaissant aux Îles-de-la-Madeleine un statut particulier lié au caractère insulaire;

CONSIDÉRANT QUE le décret du gouvernement du Québec 354-2016 reconnaît : « qu'il est opportun que chaque



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 mai 2017

ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration module ses interventions afin de tenir compte des enjeux et des contraintes particulières de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine ainsi que son caractère unique en raison de son insularité et de son isolement lié à sa position géographique au centre du golfe du Saint-Laurent »;

CONSIDÉRANT QUE le décret du gouvernement du Québec 354-2016 ordonnait que : « chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration module ses interventions afin de tenir compte des enjeux et des contraintes particulières de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine ainsi que de son caractère unique en raison de son insularité et de son isolement lié à sa position géographique au centre du golfe du Saint-Laurent »;

CONSIDÉRANT QUE l'article 24 du Règlement sur l'aide juridique R.R.Q., c A-14, r 2 prévoit des mesures spécifiques aux résidents des régions éloignées, plus précisément une majoration de 20 % du revenu annuel maximal admissible;

CONSIDÉRANT QUE des 78 personnes résidant aux Îles qui se sont vues refuser les services de l'aide juridique depuis novembre 2012, 38 % auraient pu y être admissibles si les Îles-de-la-Madeleine avaient été reconnues comme région éloignée au sens du Règlement sur l'aide juridique;

CONSIDÉRANT QUE les Îles-de-la-Madeleine ne figurent actuellement pas dans la liste des régions éloignées reconnues par le Règlement sur l'aide juridique;

CONSIDÉRANT la reconnaissance du caractère éloigné des Îles-de-la-Madeleine par le gouvernement du Québec dans l'administration de plusieurs programmes gouvernementaux;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer l'accessibilité à la justice en région éloignée;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine appuie les démarches du député des Îles-de-la-Madeleine afin que soit modifié le troisième alinéa de l'article 24 du Règlement sur l'aide juridique R.R.Q., c A-14, r 2, pour y ajouter les Îles-de-la-Madeleine à titre de région éloignée reconnue.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 mai 2017

CM1705-864

Office municipal d'habitation – Dépôt et approbation des états financiers se terminant au 31 décembre 2016 – Immeuble Les Sillons – Habitation Arc-en-Ciel

CONSIDÉRANT QUE les états financiers pour l'exercice de l'année 2016 de l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine ont été déposés au conseil de la Communauté maritime pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE la participation municipale pour combler le déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine, au 31 décembre 2016, est de 67 190 \$;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que ce rapport financier soit approuvé tel qu'il a été présenté.

HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM1705-865

Autorisation d'appel d'offres – Acquisition d'un camion autopompe-citerne multifonction

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a adopté un schéma de couverture de risques en sécurité incendie lequel est entré en vigueur en juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit desservir l'aéroport en matière de sécurité incendie et qu'elle a mis fin au contrat de location du camion aéroportuaire;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux objectifs du schéma et améliorer l'efficacité d'intervention du Service de sécurité incendie, la Municipalité veut se doter d'un véhicule spécialisé;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder par appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, à lancer un appel d'offres relatif à l'acquisition d'un camion autopompe-citerne multifonction.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 mai 2017

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM1705-866

Pacte rural 2014-2015 – Adoption et transmission au MAMOT de la liste des engagements financiers

CONSIDÉRANT la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a signé, le 26 juin 2015, avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'Entente relative au Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime s'est engagée à déposer la liste des engagements financiers qu'elle a consentis dans le cadre du Pacte rural 2014-2015, au plus tard le 30 juin 2017, selon les attentes fournies par le ministre;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine adopte la liste des engagements financiers consentis dans le cadre du Pacte rural 2014-2015 et qu'elle en fasse parvenir une copie à la direction régionale du ministère des Affaires municipales.

CM1705-867

Fonds de développement des territoires – Soutien financier – Le Centre d'action bénévole des Îles – Carrefour d'information aux aînés

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole des Îles offre depuis 2012 le service Carrefour d'information aux aînés;

CONSIDÉRANT QUE ce service vise à soutenir les personnes âgées dans leurs démarches pour améliorer leurs conditions de vie et leur intégration sociale, à maintenir et augmenter leur autonomie ainsi qu'à faire respecter leurs droits;

CONSIDÉRANT l'importance de ce service pour les personnes âgées de l'archipel;

CONSIDÉRANT QUE ce service était financé en partie par le Secrétariat aux aînés et l'ancienne Conférence régionale des élus Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine dans le cadre de l'entente spécifique pour les aînés et que les fonds sont échus au 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE des démarches sont en cours auprès des principaux ministères concernés en vue d'assurer un financement récurrent pour permettre la pérennité de ce service;

CONSIDÉRANT QU' en l'absence de financement de transition, les



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 mai 2017

services offerts par le Carrefour d'information aux aînés devront être interrompus;

CONSIDÉRANT QUE les impacts d'un arrêt de service du Carrefour d'information aux aînés sont importants, notamment pour les personnes aînées;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine accorde une aide financière ponctuelle maximale de 10 629 \$ au Centre d'action bénévole des Îles, à même le Fonds de développement des territoires, pour lui permettre d'assurer la continuité des services du Carrefour d'information aux aînés pour l'année 2017-2018.

CM1705-868

Fonds de développement des territoires – Soutien financier – Bon Goût frais des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE les créneaux d'excellence identifiés par le projet de territoire Horizon 2025 sont le tourisme, la culture, la pêche et la mariculture et le bioalimentaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil reconnaît les organismes de concertation sectorielle œuvrant dans ces créneaux d'excellence et soutient ceux-ci à différents niveaux;

CONSIDÉRANT QUE le Bon Goût frais des Îles-de-la-Madeleine est reconnu comme étant l'organisme de concertation et de développement du secteur bioalimentaire aux Îles;

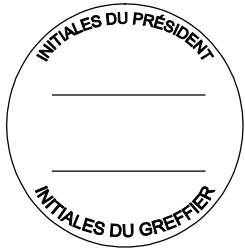
CONSIDÉRANT QUE le Bon Goût frais des Îles-de-la-Madeleine a procédé en 2016 à un exercice de consolidation qui a mené l'organisme à revoir son fonctionnement et sa structure organisationnelle;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme projette de mettre en place des moyens visant à accroître son autonomie financière;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme sollicite le soutien financier de la Communauté maritime;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 mai 2017

que le conseil de la Communauté maritime intervienne afin de soutenir le Bon Goût frais des Îles-de-la-Madeleine pour les exercices financiers 2017, 2018 et 2019 et autorise l'attribution, dans le cadre du Fonds de développement des territoires, d'une contribution financière de 40 000 \$ pour l'année 2017, 30 000 \$ pour l'année 2018 et 25 000 \$ pour l'année 2019;

que le conseil de la Communauté maritime mandate le Service de développement du milieu pour élaborer une entente dans laquelle ses attentes seront signifiées et qu'il autorise son directeur général, Hubert Poirier, à signer tout document à cet effet.

CM1705-869

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 286 – Services professionnels – Élaboration d'une stratégie d'attraction des investissements et des entrepreneurs

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a procédé, le 13 avril dernier, à un appel d'offres sur invitation relativement à la fourniture de services professionnels pour l'élaboration d'une stratégie d'attraction des investissements et des entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans le cadre de cet appel d'offres, mais qu'une seule a obtenu le pointage requis de 70 points pour se qualifier à l'étape finale;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le comité de sélection à partir du système de pondération établi et la recommandation de celui-ci en fonction des résultats obtenus;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime octroie le contrat relatif à la réalisation d'un plan stratégique d'attraction des investissements et des entrepreneurs, conformément aux documents d'appel d'offres numéro 286, à la firme LGP Stratégies immobilières, au prix de 45 455,37 \$ toutes taxes incluses.

Cette dépense sera financée dans le cadre du projet de diversification économique.

AFFAIRES DIVERSES

CM1705-870

Avis de motion – Règlement de contrôle intérimaire relatif aux habitations flottantes sur les plans d'eau

Le conseiller M. Germain Leblanc donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire relatif aux habitations



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 mai 2017

flottantes sur les plans d'eau.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

CM1705-871

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 21.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier